



## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 23 mai 2024

N° 13                      **Tarifs applicables aux usagers du centre hippique municipal de Marolles**

		<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres composant le Conseil Municipal .....	<b>49</b>	Nomenclature : 1.2
Membres en exercice .....	<b>49</b>	Numéro : 094-219400686-20240523- Imc11465-DE-1-1
Membres présents .....	<b>42</b>	Date réception : 28 mai 2024
Membres excusés et représentés .....	<b>6</b>	
Membre absent non représenté .....	<b>1</b>	
Pour .....	<b>48</b>	
Contre .....	<b>0</b>	
Abstention .....	<b>0</b>	
Ne prend pas part au vote .....	<b>0</b>	

Le 23 mai 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 42, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 17 mai 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

#### Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire  
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjointes  
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, M. Pierre GUILLARD, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, Mme Dominique BLÉHAUT, Mme Charlotte MARTIN, M. Alain MERIGOT, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

#### Etaient absents excusés et représentés:

Mme Jacqueline VISCARDI qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Marion COHEN SKALLI qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Henri PETTENI qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

#### Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

**N° 13**

**OBJET : Tarifs applicables aux usagers du centre hippique municipal de Marolles**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération en date du 20 décembre 2018 approuvant le choix du délégataire et du contrat de délégation par concession du service public pour la gestion du centre équestre.

**VU** l'avis de la Commission Affaires scolaires, animations, culture, sports, relations internationales, mémoire et monde combattant en date du 13 mai 2024,

**CONSIDERANT** que, conformément à l'article 19-1 du contrat de Délégation par concession du service public pour la gestion du Centre équestre, il convient aujourd'hui d'approuver les tarifs applicables aux diverses prestations relevant du service public proposés par le Délégataire à la Collectivité.

**Sur** proposition de Monsieur le Maire,

**Après examen et délibéré :**

**Approuve** la grille tarifaire, ci-après annexée, relative aux diverses prestations relevant du service public, applicables par le délégataire, dans le cadre de Délégation de service public consentie pour l'exploitation du centre hippique municipal de Marolles.

**Dit** que ces tarifs, valables pour l'année sportive 2024/2025, entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 23 mai 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 28 mai 2024  
et de la publication électronique le  
**30 MAI 2024**  
Le Directeur Général des Services

  
Frédéric BRZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI



LE MAIRE



Sylvain BERRIOS

## N° 13

### OBJET : Tarifs applicables aux usagers du centre hippique municipal de Marolles

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

